

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1062

25 mai 2009

SOMMAIRE

2206 Participations S.A.	50958	Hera Sicav	50975
Ability Luxembourg Holdings S.à r.l.	50962	Industrial Management and Services S.A.	50954
AEI Turkey S.à r.l.	50964	Inversiones Bren S.A.	50935
Alegro Holding S.A.	50952	Itunes S.à r.l.	50936
Allianz Global Investors Selections	50934	Klee International S.à r.l.	50940
Arcavest Project Clejan S.à r.l.	50956	Leonardo Asset Management	50941
Arno Glass Luxco	50934	Lokris S.à r.l.	50930
Asco Holding S.A.	50974	ML Poivre Real Estate 1	50935
Assurances Schmit S.à r.l.	50933	ML Poivre Real Estate 2	50937
Brightwell Finance S.à r.l.	50934	ML Poivre Real Estate 3	50936
Calmes SCI	50945	Nikita II S.A.	50976
Catalyst Buyout I S.à r.l.	50949	Osen Financial Ltd S.A.	50964
Charme Fashion Group S.à r.l.	50938	Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl	50931
Churer Investitionsgesellschaft A.G.	50951	Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.	50930
Compagnie de Gestion Foncière S.A.	50975	Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l.	50932
Dewdrop Holdings S.A.	50971	P.F.H. Lux S.A.	50960
Domerat S.A. SPF	50953	Real Properties (Luxembourg) Three S.à r.l.	50943
DomusVi International S.A.	50944	Sarasino Holding S.à r.l.	50933
ECG International S.A.	50951	SGAM Al Hudson	50938
E.H.I. Euro Hotel Investments S.A.	50936	Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.	50939
Eurazeo Management Lux S.A.	50942	Support Science Europe S.à r.l.	50976
Europa Aluminium S.à r.l.	50932	Tiga International Holding	50938
Europa Carbon S.à r.l.	50932	Time Investments S.A.	50941
Europa Electrum S.à r.l.	50931	Tinola Holding S.A.	50970
Europa Incoming S.A.	50933	Tradinvest Investissements S.A.	50935
Europarc Dreilinden J7 S.A.	50976	Tropical Aquaculture Europe S.A.	50946
Europarc Kerpen A2 S.A.	50976	Valinvest Europe	50962
Europa Steel S.à r.l.	50931	Venitus S.A.	50937
Europa Topaz S.à r.l.	50930	Volans Finance S.à r.l.	50967
FI Capital Luxembourg S.A.	50940	Zureta S.A.	50939
Flying Bird S.A.	50942		
General Investment Enterprise	50939		
GER LOG 10 S.A.	50940		
GER LOG 3 S.A.	50937		
Gestfin	50960		
Global Palaces Management S.à r.l.	50974		

Europa Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.411.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à Luxembourg en date du 30 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009059415/16.

(090069313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Lokris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 83.675,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.357.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à Luxembourg en date du 30 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009059416/16.

(090069312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.547.

Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

D'accepter la démission de Monsieur Timothy Horrocks, résidant Von-Reinach-Strasse 8 65779 Kelkheim-Fischbach, en qualité d'administrateur de la société, avec effet au 13 mai 2009;

Que par conséquent, par suite de la démission de Monsieur Timothy Horrocks, le conseil d'administration sera désormais composé des trois (3) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou juriste et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Outlet Mall Group Holding Sarl

Signature

Référence de publication: 2009059319/22.

(090069044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Europa Electrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.876.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à Luxembourg en date du 30 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009059417/16.

(090069311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Europa Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.112.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à Luxembourg en date du 30 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009059426/16.

(090069296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 129.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.205.

Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

D'accepter la démission de Monsieur Timothy Horrocks, résidant Von-Reinach-Strasse 8 65779 Kelkheim-Fischbach, en qualité d'administrateur de la société, avec effet au 13 mai 2009;

Que par conséquent, par suite de la démission de Monsieur Timothy Horrocks, le conseil d'administration sera désormais composé des trois (3) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou juriste et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Outlet Mall Holding S.a. r.l.

Signature

Référence de publication: 2009059320/22.

(090069047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Europa Aluminium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 240.980,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.024.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à Luxembourg en date du 30 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 6 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009059414/16.

(090069314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Europa Carbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.227.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à Luxembourg en date du 30 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009059427/16.

(090069293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 9.932,50.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.254.

Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

D'accepter la démission de Monsieur Timothy Horrocks, résidant Von-Reinach-Strasse 8 65779 Kelkheim-Fischbach, en qualité d'administrateur de la société, avec effet au 13 mai 2009;

Que par conséquent, par suite de la démission de Monsieur Timothy Horrocks, le conseil d'administration sera désormais composé des trois (3) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou juriste et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No 5 Sarl

Signature

Référence de publication: 2009059314/22.

(090069032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Sarasino Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.369.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059221/14.

(090068688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Assurances Schmit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 4, rue de Bous.

R.C.S. Luxembourg B 80.287.

Suite à la cession de 25 parts sociales intervenue le 8 décembre 2008, les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée Assurances Schmit S.à r.l. sont réparties comme suit:

Madame Suzette SCHMIT-LEHNERTZ	34 parts
Madame Ady FELL	33 parts
Monsieur Marco SCHMIT	33 parts
Total	100 parts

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2009. Signature.

Référence de publication: 2009059465/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Europa Incoming S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.839.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de renommer:

a) administrateurs

- Madame Gabriele VESPA, agent de voyage, demeurant à I-18100 Imperia, 40, Via Tommaso Schiva
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se teindra en 2014.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009059469/24.

(090068616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Brightwell Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.034.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 12 mai 2009

1. La démission du gérant Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

2. Monsieur Alexandre LIPPENS, demeurant à 43, Boslaan, B-8300 Knokke-Heist est nommé gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

P. GOFFINET

Référence de publication: 2009059464/14.

(090068559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Arno Glass Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.250.

—
En date du 28 avril 2009, Arno Glass Luxco a procédé au rachat de ses propres actions comme suit:

- 47 actions ordinaires de classe 1
- 293 actions privilégiées de classe 2
- 315 actions privilégiées de classe 3
- 114 actions privilégiées de classe 4

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Arno Glass Luxco

Signature

Référence de publication: 2009059463/16.

(090069126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Allianz Global Investors Selections, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 107.302.

—
Berichtigung des Auszuges hinterlegt am 9. April 2009 (L090052969.05)

Es erhellt aus einer Urkunde mit Datum vom 20. März 2009 von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg einregistriert in Luxemburg A.C., den 24. März 2009, LAC/2009/11214, dass die Liquidation der Aktiengesellschaft in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital "Allianz Global Investors Selections", mit Sitz in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Maître Camille MINES, Notar mit Amtssitz in Capellen, am 11. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 376 vom 26. April 2005,

der Bericht des Liquidators und der Bericht des Prüfungskommissars werden angenommen und die Gesellschaft hat aufgehört zu existieren.

Die Generalversammlung bestimmt schließlich, dass alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, für eine Dauer von mindestens fünf Jahren am Firmensitz von Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg aufbewahrt werden.

Luxemburg, den 28. April 2009.

Martine SCHAEFFER

Notar

Référence de publication: 2009059507/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Inversiones Bren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 123.601.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 4 mai 2009 que:

1. Le siège social de la société est fixé au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. La société Réviconsult S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg est nommée Commissaire, en remplacement du Commissaire démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009059494/18.

(090068979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Tradinvest Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 77.119.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2009

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg (L) et demeurant au 219, rue Albert Unden à L-2652 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011K

Certifié sincère et conforme

Pour TRADINVEST INVESTISSEMENTS S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009059473/16.

(090068770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

ML Poivre Real Estate 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.481.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 23 avril 2009:

1. Démission de Mme Teodora Ciota de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 4 mars 2009.
2. Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Janina Messinger, né le 12 mars 1978 à Nastätten, Allemagne demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume Uni.

Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Amy Kelly, né le 3 avril 1978, demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 1

Signature

Référence de publication: 2009059462/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Itunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 101.120.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 17 octobre 2008

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 17 octobre 2008 que: KPMG Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103 590 a été nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour iTunes S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009059468/18.

(090068548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 72.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2009

La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'Administrateur est acceptée.

Mademoiselle Nathalie PIERRE, employée privée, née le 28 octobre 1981 à Thionville, domiciliée au 10, rue des Tulipes, F-57000 Beuvange sous St. Michel - Thionville, est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour E.H.I. EURO HOTEL INVESTMENTS S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009059471/16.

(090068784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

ML Poivre Real Estate 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.479.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 23 avril 2009:

1. Démission de Mme Teodora Ciota de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 4 mars 2009.

2. Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Janina Messinger, né le 12 mars 1978 à Nastätten, Allemagne demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume Uni.

Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Amy Kelly, né le 3 avril 1978, demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 3

Signature

Référence de publication: 2009059460/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Venitus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 82.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 08 avril 2009

La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'Administrateur est acceptée.

Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18/12/1969 à Arlon (B), demeurant à 8, rue du Stade B - 6741 Vance (B), est nommé nouvel Administrateur en remplacement de M. Toby HERKRATH. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour VENITUS S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009059472/16.

(090068776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

GER LOG 3 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.096.380,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 113.077.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 28 avril 2009

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009059444/18.

(090069049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

ML Poivre Real Estate 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 23 avril 2009:

1. Démission de Mme Teodora Ciota de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 4 mars 2009.

2. Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Janina Messinger, né le 12 mars 1978 à Nastätten, Allemagne demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume Uni.

Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009: Mme Amy Kelly, né le 3 avril 1978, demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 2

Signature

Référence de publication: 2009059461/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

SGAM AI Hudson, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.392.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 7 avril 2009.

1. Démission de M. Arié ASSAYAG en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de M. Arié ASSAYAG de ses fonctions d'administrateur avec effet au 7 avril 2009.

2. Cooptation de M. Thierry BECHU en tant qu'administrateur en remplacement de M. Arié ASSAYAG

Les administrateurs restants décident de coopter M. Thierry BECHU, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 - Paris La Défense Cedex, France, en remplacement de M. Arié ASSAYAG, en qualité d'administrateur avec effet au 7 avril 2009.

EURO-VL Luxembourg S.A.

LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009059449/18.

(090069375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Tiga International Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.376.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 mai 2009

1) Le nombre d'administrateurs a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

2) Monsieur Tomasz CWIZEWICZ, né à Varsovie (Pologne), le 1^{er} août 1954, demeurant à 00-631 Varsovie (Pologne), Ul. Warynskiego 6/25, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TIGA INTERNATIONAL HOLDING

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009059485/16.

(090068890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Charme Fashion Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.125.746,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.698.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance le 23 mars 2009

Il résulte desdites résolutions que Monsieur Jean-Louis de Potesta, demeurant à Wasserhaff, rue du Moulin, L-7430 Fischbach, s'est vu déléguer les pouvoirs de gestion journalière de la Société et a été nommé en tant que Gérant Délégué de la Société avec effet au 23 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour Alex SCHMIT emp.

Mandataire

Guy ARENDT

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009059360/275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Sinequanon General Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.705.

—
EXTRAIT

- Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 2009 que:

* le mandat de la société Kohnen & Associés S.à.r.l, ayant son siège social 66, rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mai 2009.

Pour Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009059373/18.

(090068953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2009 que:

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Herman MOORS, administrateur actuel, président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24/04/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009059380/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

General Investment Enterprise, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 35.168.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2008

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité, les points suivants:

- Elle renouvelle les mandats des administrateurs Boudry François, I.F.A. International Finance Assistance Holding s.a. et Gefilux s.a. pour un terme de 6 années. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire du mois de mai 2014.

- Elle autorise le conseil d'administration à nommer Mr. Boudry François comme administrateur-délégué pour un nouveau terme de 6 années.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mai 2008

- Le Conseil d'Administration désigne Mr. Boudry François comme administrateur-délégué pour un nouveau terme de 6 années, celui-ci prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire du mois de mai 2014.

Pour le conseil d'administration

Mr. Boudry F.

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009059283/20.

(090068638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.852.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statuaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 05 mai 2009

Deloitte S.A., avec siège social à 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg est nommé Réviseur externe pour l'année 2009 allant du 31 décembre 2008 en remplacement de M. Jean Heitz, commissaire démissionnaire.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme
FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A.
Vincenzo Montano
Administrateur

Référence de publication: 2009059334/16.

(090069267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

GER LOG 10 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 131.063.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 28 avril 2009

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009059437/18.

(090069073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Klee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 128.559.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 Mars 2009 que:

- Ms Bouchra Akhertous, née le 8 Octobre 1974, à Mont Saint Martin (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante, avec effet immédiat;
- Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} Août 1979, à Arlon (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg, a été nommée gérante, avec effet immédiat;

Le nouveau gérant a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Mai 2009.

Pour Klee International S.à r.l.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009059372/20.

(090068954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Leonardo Asset Management, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.734.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 3 avril 2009:

- que les mandats des administrateurs ayant expiré, l'associé unique de la Société décide de réélire pour une période prenant fin à l'Issue des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes du dernier exercice clos les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- * Monsieur Jean-Charles Mériaux, domicilié professionnellement 20, rue de la Paix, F-75002 Paris, France;
- * Monsieur Joseph Châtel, domicilié professionnellement 20, rue de la Paix, F-75002 Paris, France;
- * Monsieur Paolo Lange, demeurant professionnellement 16, Via Dante, 120121 Milan, Italie;
- * Monsieur Jean-Philippe Bidault, domicilié professionnellement 20, rue de la Paix, F-75002 Paris, France;
- * Madame Kathrin H Ricken, domiciliée professionnellement 20, rue de la Paix, F-75002 Paris, France;

Il résulte par ailleurs de ces mêmes résolutions que l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Deloitte S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009

Jean-Philippe Bidault
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009059366/5917/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Time Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.590.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2009 que:

1) les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015

- Monsieur Riccardo MORALDI expert-comptable, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employé privé, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

2) Monsieur Andrea DE MARIA, né à Tricase le 1^{er} août 1975, et demeurant professionnellement à Luxembourg, 40 avenue de la Faïencerie L-1510, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michele Canepa, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

3) La société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Mayfair Trust Sarl, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

4) Monsieur Riccardo MORALDI, actuellement administrateur, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009059382/5878/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Flying Bird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.222.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2008

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société:

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société

FIN-CONTROLE SA., Commissaire aux Comptes de la Société, ayant son siège social situé au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

FLYING BIRD S.A.

N. THIRION / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009058483/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Eurazeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.188.

—
Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 28 avril 2009 que les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de réélire pour une période d'un an prenant fin à l'issue des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant en 2010 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2009:

- Monsieur Laurent Guérineau, président du conseil d'administration de la Société, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, à la fonction de président du conseil d'administration;

- Monsieur Fabrice de Gaudemar, directeur d'investissement, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 32, rue de Monceau, à la fonction d'administrateur;

- Monsieur François Pfister, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, à la fonction d'administrateur;

- Monsieur Stef Oostvogels, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, à la fonction d'administrateur.

Il résulte de ces mêmes résolutions que le mandat du commissaire, la société Ernst & Young SA, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société délibérant en 2010 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Laurent Guérineau

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2009059368/27.

(090068961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Real Properties (Luxembourg) Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.033.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of March.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Real Properties (Luxembourg) Holdco S.à r.l., with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

here represented by Mr Luc HANSEN "licencié en administration des affaires", with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Real Properties (Luxembourg) Three S. à r. l., hereafter "the Company", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 142,033, incorporated on September 24, 2008, pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on October 18, 2008 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2550.

The appearing party, represented as stated here above, holding one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to delete the face value of the corporate units and to convert, with retroactive effect as of September 24, 2008, the Company's share capital currency into GBP at the conversion rate as at September 24, 2008 of EUR 1 = 0,79169141 GBP.

Second resolution

The sole member decides to amend 1st paragraph of article 5 of the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at nine thousand eight hundred and ninety-six pounds Sterling and fourteen pence (GBP 9,896.14) represented by one hundred (100) corporate units without nominal value."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatre mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Real Properties (Luxembourg) Holdco S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, ici représentée par M. Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée Real Properties (Luxembourg) Three S. à r. l., ci-après "la Société", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142.033, constituée le 24 septembre 2008 suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 18 octobre 2008 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2550.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir, avec effet rétroactif au 24 septembre 2008, la devise du capital social en GBP au taux de conversion au 24 septembre 2008 de EUR 1 = 0,79169141 GBP.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à neuf mille huit cent quatre-vingt-seize livres sterling et quatorze pence (GBP 9.896,14) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8608. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009059641/211/78.

(090069690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

DomusVi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 131.128.

—
EXTRAIT

- Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 2009 que:

* le mandat de Monsieur Guillaume RAOUX, né le 14 Février 1970 à Bagnols sur Cèze (France), ayant son adresse professionnelle au 52, Avenue Victor Hugo, F-75016 Paris (France), en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

* le mandat de Monsieur Daniel CAILLE, né le 6 Avril 1951 à Lyon, France, résidant au 36 rue de la Ronce, F-92410 Ville d'Avray, France, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

* le mandat de Monsieur Eric CORBIER, né le 2 Avril 1966 à Nevers, France, résidant au 61 avenue de Circourt, F-78170 Celle Saint Cloud en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

* le mandat de la société Kohnen & Associés S.à.r.l, ayant son siège social 66, rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

- Il résulte d'un changement d'adresse que:

* M. Eric Corbier, administrateur A, demeure à présent au 19, Avenue Talma, F-92500 Rueil Malmaison, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mai 2009.
Pour DomusVi International S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009059369/30.

(090068958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Calmes SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4998 Sprinkange, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg E 4.081.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Claude CALMES, instituteur, né à Luxembourg le 6 décembre 1968, demeurant à L-4998 Sprinkange, 9, rue de la Chapelle.

2.- Monsieur Christian CALMES, maître-menuisier, né à Luxembourg le 18 février 1971, demeurant à L-4998 Sprinkange, 1, rue de Bettange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "CALMES SCI".

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Sprinkange.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III. - Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Claude CALMES, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Christian CALMES, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Messieurs Claude CALMES et Christian CALMES, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4998 Sprinkange, 9, rue de la Chapelle.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Claude CALMES, Christian CALMES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mai 2009. Relation: CAP/2009/1465. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009058991/236/87.

(090068985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Tropical Aquaculture Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 118.280.

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "TROPICAL AQUACULTURE EUROPE S.A.", a société anonyme having its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxem-

bourg), which was incorporated by a deed of the notary Joseph ELVINGER, dated August 03, 2006 published in the Memorial C, number 1850 of October 30, 2006.

The Extraordinary General Meeting is presided by Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The meeting elects as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the representation of the Company;
2. Amendment of article 14 of the by-laws of the Company in order to reflect the decision taken pursuant to point 1;
3. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by them, which after having been signed by the shareholders or the proxyholders of the represented shareholders, by the Bureau of the meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the members of the Bureau and the undersigned notary.

III. As appears from the said attendance list, all the shares of the company are present or represented. Conditions of quorum and majority duly required by the Luxembourg Company Law and Articles of Incorporation of the Company are respected for all the items of the agenda of the meeting. Consequently, the meeting can validly deliberate and decide and deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders were informed before the meeting.

VI. After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to change the representation of the Company as follows:

The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the single signature of the managing director entitled of the day to day management of the business of the Company, or by the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 14 of the by-laws of the Company is amended and now read as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of two directors or by the single signature of the managing director entitled of the day to day management of the business of the Company, or by the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors."

Expenses

The expenses, costs, payments or charges of any kind whatsoever, which shall be paid by the company as a result of this document are estimated at approximately one thousand and fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil neuf, le quinze avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "TROPICAL AQUACULTURE EUROPE S.A.", une société anonyme avec siège social à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Notaire Joseph Elvinger, en date du 3 août 2006, publié au Mémorial C, numéro 1850 du 30 octobre 2006.

La séance est présidée par M. Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'Assemblée élit comme scrutateur M. Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du pouvoir de représentation de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 14 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1;
3. Divers.

II. Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Les conditions de quorum et de majorité dûment requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et par les statuts de la société sont respectées pour tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée. Par conséquent, l'assemblée peut valablement statuer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

IV. Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société, qui sera dorénavant comme suit:

La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la Société, soit par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

Afin de refléter la décision prise au point 1, l'article 14 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la Société, soit par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de mille cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: Charles Duro, Karine Mastinu, Lionel Bonifazzi, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009059026/9127/112.

(090068852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.578.

In the year two thousand and nine, on the fifth of May.

Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Catalyst General Partner Limited, a company duly organized and validly existing under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 8PN and registered under the number 94516, as general partner of the Catalyst Buyout Fund I LP. a limited partnership established under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994., with number LP819,

here represented by Jérémie Houet, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on May 5, 2009,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and representing the entire share capital of Catalyst Buyout I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, having a share capital of EUR 144,200 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.578, incorporated pursuant to the deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2022 dated 27 October 2006. The articles have been amended the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2407 dated 2nd October 2008 (hereinafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1 Increase of the share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-four thousand two hundred euro (EUR 144,200.-) to one hundred forty-four thousand three hundred euro (EUR 144,300.-) through an issue of four (4) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and subscription by the appearing party through a contribution in kind of one hundred eighty-eight (188) Preference Securities held in Aperio.

2 Amendment of Article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

3 Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by one hundred euro (EUR 100.-) from one hundred forty-four thousand two hundred euro (EUR 144,200.-) to one hundred forty-four thousand three hundred euro (EUR 144,300.-) through the issue of four (4) new shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The four (4) new shares have been entirely subscribed by the sole member at a total price of one hundred euro (EUR 100.-).

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of the assignment of one hundred eighty-eight (188) Preference Securities held in Aperio Group Pty Limited, a company incorporated under the laws of Australia with Australian company number (ACN) 113 833 695 (the "Preference Securities").

The difference in excess between the nominal value of the Preference Securities and the value of the contribution in kind, if any, will be booked in the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the Preference Securities has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend the Article 5 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred forty-four thousand three hundred euro (EUR 144,300.-) divided into five thousand seven hundred seventy-two (5,772) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Catalyst General Partner Limited, une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier JE4 8PN et enregistrée sous le numéro 94516 en tant que associé commandité de Catalyst Buyout Fund 1 L.P., société en commandite établie sous le "Limited Partnership (Jersey) Law 1994",

ici représentée par Jérémie Houet, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey en date du 5 mai 2009.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital de Catalyst Buyout I S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 144.200,-, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 119578, constituée selon acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2022 en date du 27 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407 en date du 2 octobre 2008 (ci-après, la "Société").

La comparante représentant l'entière du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent euro (EUR 100,-) pour le porter de sa valeur actuelle de cent quarante-quatre mille deux cents euro (EUR 144.200,-) à cent quarante-quatre mille trois cents euro (EUR 144.300,-) par l'émission de quatre (4) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, et souscription par la comparante par un apport en nature de cent quatre-vingt-huit (188) Actions Privilégiées détenues dans Aperio.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euro (EUR 100) pour le porter de sa valeur actuelle de cent quarante-quatre mille deux cents euro (EUR 144.200,-) à cent quarante-quatre mille trois cents euro (EUR 144.300,-) par l'émission de quatre (4) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Les quatre (4) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites par la comparante. Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par apport en nature constitué de cent quatre-vingt-huit (188) Actions Privilégiées détenues dans Aperio Group Pty Limited, une société constituée selon le droit australien avec le numéro de société Australien (ACN) 113 833 695 (les "Actions Privilégiées").

La différence en surplus entre la valeur nominale des Actions Privilégiées et la valeur de l'apport en nature sera enregistrée sur le compte de prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur des Actions Privilégiées a été soumise au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à cent quarante-quatre mille trois cents euro (EUR 144.300.-) représenté par cinq mille sept-cent soixante-douze (5.772) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) et est entièrement libérée."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2009. Relation: LAC/2009/17681. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009059036/5770/131.

(090068839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**ECG International S.A., Société Anonyme,
(anc. Churer Investitionsgesellschaft A.G.)**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.842.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHURER INVESTITIONS-GESELLSCHAFT A.G.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 521 du 12 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1215 du 26 novembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques THORN, employé, demeurant à L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne Françoise KOHN, épouse Jacques THORN, hôtelière, demeurant à L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey,

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en ECG INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social comme suit:

"La société a pour objet l'exploitation d'un bureau comptable et fiscal sous l'enseigne ECG INTERNATIONAL S.A., Experts en comptabilité et en gestion, soit la comptabilité, la gestion financière, la fiscalité, le contrôle, la gérance, le conseil, le marketing d'une part et l'exploitation d'un bureau commercial, soit l'acquisition, l'import, l'export, la promotion, la vente, la revente, l'échange, en gros et en détail, la réparation, la transformation la mise en valeur de tout objet mobilier ou immobilier, existant ou à créer, d'autre part, ainsi que l'exploitation d'un hôtel, d'un restaurant, d'un débit de boissons ainsi que toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières et autres, qui se rattachent directement ou indirectement cet objet social."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes.

Resteront pareillement annexées les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en "ECG INTERNATIONAL S.A." et de modifier le premier alinéa de l'article 1er des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ECG INTERNATIONAL S.A." ."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier de l'article 2 des statuts concernant l'objet social comme suit:

"La société a pour objet l'exploitation d'un bureau comptable et fiscal sous l'enseigne ECG INTERNATIONAL S.A., Experts en comptabilité et gestion, soit la comptabilité, la gestion financière, la fiscalité, le contrôle, la gérance, le conseil, le marketing d'une part et l'exploitation d'un bureau commercial , soit l'acquisition, l'import, l'export, la promotion, la vente, la revente, l'échange, en gros et en détail, la réparation, la transformation la mise en valeur de tout objet mobilier ou immobilier, existant ou à créer, d'autre part, ainsi que l'exploitation d'un hôtel, d'un restaurant, d'un débit de boissons ainsi que toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières et autres, qui se rattachent directement ou indirectement cet objet social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. THORN, A. SIEBENALER, F. KOHN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15745. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058965/242/67.

(090068727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Alegro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.653.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

CHANCE INTERNATIONAL LTD, avec siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques, 325 Waterfront Drive, Wickhams Cay, Road Town,

ici représentée par Monsieur Paul SUNNEN, Consultant PME, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 avril 2009,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme ALEGRO HOLDING S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.653 (NIN 2003 4001 260), a été

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 652 du 16 juin 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société ALEGRO HOLDING S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société, avec effet immédiat.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à CHANCE INTERNATIONAL LTD, préqualifiée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme ALEGRO HOLDING S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. SUNNEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 avril 2009. Relation: ECH/2009/504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 06 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009059052/201/47.

(090069268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Domerat S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.543.

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DOMERAT S.A. SPF", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 458 du 3 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia ARIES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 19.000,- (dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 190 (cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 19.000,- (dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 190 (cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Libération

Les actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la Société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 19.000,- (dix-neuf mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. (1^{er} alinéa). Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, S. ARIES, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15777. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058968/242/64.

(090068713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Industrial Management and Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.931.

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INDUSTRIAL MANAGEMENT AND SERVICES S.A.", avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, en voie d'inscription au R.C.S.L., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 avril 2009, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Strassen.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Acceptation des démissions, en date du 14 avril 2009, des administrateurs Horst BÜCHEL, Michele MUGNAI et Alessandro TOSI, respectivement du Président du Conseil d'Administration Horst BÜCHEL et décharge à leur donner.

2) Acceptation de la démission, en date du 14 avril 2009, du commissaire aux comptes "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" et décharge à lui donner.

3) Mise en liquidation de la société.

4) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Horst BÜCHEL, Michele MUGNAI et Alessandro TOSI comme administrateurs de la société, respectivement de Monsieur Horst BÜCHEL comme Président du Conseil d'Administration, à compter du 14 avril 2009 et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 14 avril 2009 et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Horst BÜCHEL, administrateur de sociétés, né à Triesenberg (Liechtenstein) le 22 juin 1962, demeurant à LI-9497 Triesenberg, Gschind 675.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: HOOLANTS, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 avril 2009. Relation: CAP/2009/1267. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009058972/236/65.

(090069253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Arcavest Project Clejan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.074.

the year two thousand and nine, on the tenth of April.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ARCAVEST PROJECT CLEJAN CO KG., with its registered office in L-7241 Bereldange, 204, Route de Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B138.115,

acting in its capacity as sole partner of the company ARCAVEST PROJECT CLEJAN S.à r.l., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B139.074 and incorporated by a deed received by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on March 4, 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1578 on June 26, 2008, ("the Company"),

duly represented by Maître Esbelta DE FREITAS, lawyer, residing professionally in L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal dated March 19, 2009, which after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The meeting is presided by Mrs. Esbelta DE FREITAS, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Cyrille TERES, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Emmanuel REVEILLAUD, lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the list, which, having been signed by the duly authorized representative of the member, by the board and the notary, will remain attached to the present minutes:

The chairman declares and requests the notary to state:

I.- According to the attendance list, the member representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) is validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich to L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé;

2.- Modification of the first paragraph of the article 2 of the statutes;

3.- Any other business.

The meeting of the member having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to transfer the registered office of the Company from L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich to L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

Second resolution

Following the first resolution, the sole partner resolved to modify the first paragraph of the article 2 of the statutes as follows:

" **Art. 2. 1st paragraph.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 780.- (seven hundred eighty euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, of whom known to the notary by surname, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

ARCAVEST PROJECT CLEJAN CO KG., établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 204, Route de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.115,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société ARCAVEST PROJECT CLEJAN S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139.074 et constituée par un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1578 du 26 juin 2008, (la "Société").

dûment représentée par Maître Esbelta DE FREITAS, avocate, demeurant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 19 mars 2009, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'assemblée est présidée par Esbelta DE FREITAS, avocate, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Cyrille TERES, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Emmanuel REVEILLAUD, avocat, résidant à Luxembourg.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé par l'associée unique, par les membres du bureau et le notaire, restera attachée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'associée unique représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est valablement représentée à l'assemblée.

L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable:

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision de transférer le siège social de la Société de L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich à L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé;

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

3.- Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich à L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** erster Abschnitt: Der Sitz der Gesellschaft ist Esch-sur-Alzette."

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent transfert de siège, est estimé approximativement à la somme de EUR 780,- (sept cent quatre-vingts euros).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en une langue connue de la comparante, connue du notaire par ses prénoms, noms, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, TERES, REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2009. REM 2009 / 539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009059639/218/114.

(090069744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

2206 Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 106.266.

L'an deux mil neuf, le quinze avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société "2206 PARTICIPATIONS S.A.", une société anonyme unipersonnelle avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 janvier 2005, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 677 du 09 juillet 2005, modifié par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2825 du 6 décembre 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106.266.

La séance est présidée par Maître Charles DURO, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du pouvoir de représentation de la Société;
2. Modification subséquente des articles 6 et 9 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1;
3. Constatation de la présence d'un associé unique de la Société et subséquente réduction de la composition du conseil d'administration de 3 à 1 membre;
4. Démissions et élection d'administrateurs;
5. Divers.

II. L'actionnaire unique est présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions sont renseignés sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par l'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire unique, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

La procuration émise par l'actionnaire unique représenté restera annexée au présent acte.

III. Comme l'indique la liste de présence, mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentés.

Les conditions de quorum et de majorité dûment requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et par les statuts de la société sont respectées pour tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée. Par conséquent, l'assemblée peut valablement statuer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société, en prenant en compte la possibilité pour la Société de n'avoir qu'un associé unique et la subséquente possibilité de limiter la composition du conseil d'administration à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé, qui sera dorénavant comme suit:

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué pour ce qui concerne la gestion journalière ou encore par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration

Deuxième résolution

Afin de refléter la décision prise au point 1, les articles 6 et 9 des statuts de la Société sont modifiés respectivement par l'ajout d'un dernier alinéa et la modification de l'entière de l'article et auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. "La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé."

Art. 9. "La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué pour ce qui concerne la gestion journalière ou encore par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que la Société n'a plus qu'un associé unique et décide de réduire la composition du conseil d'administration de 3 à 1 membre.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance et accepte la démission des administrateurs en fonction de la Société:

Maître Charles DURO, Maître Lydie LORANG et Maître Marianne GOEBEL, tous trois avocats, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale donne décharge aux anciens administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 15 avril 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme administrateur unique de la Société:

Monsieur André-Pierre Alexandre, administrateur, demeurant à L-2680 Luxembourg, 29, rue de Vianden (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée du mandat de l'administrateur unique est fixée à six (6) années, de sorte qu'il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: Charles Duro, Karine Mastinu, Lionel Bonifazzi, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009059028/9127/95.

(090068934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.187.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Antoine CALVISI, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Pierre JAEGLY

(résidant professionnellement à CH-1207 GENEVE, 18, quai Gustave-Ador)

Robert MENEGAY

(résidant professionnellement à CH-1207 GENEVE, 18, quai Gustave-Ador)

Florence PILOTAZ

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Claude TOURNAIRE

(résidant professionnellement à CH-1207 GENEVE, 18, quai Gustave-Ador)

Réviseur d'Entreprises

MAZARS

(ayant son siège social à L-2530 LUXEMBOURG, 10 A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009058466/34.

(090068343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

P.F.H. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.500.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.F.H. LUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 465 du 18 septembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 768 du 22 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Patricia EVRARD, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia PISANESCHI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Réduction du capital de son montant actuel de EUR 24.699.406,16 à EUR 31.000,- par remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 24.668.406,16.
3. Distribution des primes d'émission au montant de EUR 172.754,83 aux actionnaires.
4. Apurement des pertes par utilisation de la réserve légale à concurrence de EUR 2.092.061,44
5. Diminution de la réserve légale après apurement des pertes de son montant de EUR 377.879,18 à EUR 3.100.- par la constitution d'une réserve libre de EUR 374.779,18.
6. Modification de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital de son montant actuel de EUR 24.699.406,16 (vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent six euros et seize cents) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sans annulation d'actions, par remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de EUR 24.668.406,16 (vingt-quatre millions six cent soixante-huit mille quatre cent six euros et seize cents).

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder au remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de distribuer les primes d'émission figurant sur la situation comptable au 24 mars 2009, au montant de EUR 172.754,83 (cent soixante-douze mille sept cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-trois cents) à l'actionnaire unique.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'apurer les pertes figurant sur la situation comptable au 24 mars 2009 par utilisation de la réserve légale à concurrence de EUR 2.092.061,44 (deux millions quatre-vingt-douze mille soixante et un euros quarante-quatre cents).

La situation au 24 mars 2009 restera annexée aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de diminuer la réserve légale après apurement des pertes de son montant de EUR 377.879,18 (trois cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-dix-neuf euros dix-huit cents) à EUR 3.100.- (trois mille cent euros) par la constitution d'une réserve libre de EUR 374.779,18 (trois cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-dix-neuf euros dix-huit cents).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 4.777.448 (quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent quarante-huit) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. EVRARD, P. PISANESCHI, C. GOMES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15971. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058967/242/80.

(090068689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Valinvest Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.756.

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2009

Est présent:

L'ensemble du capital est représenté par:

La société COMATRANS S.A 100 parts

4, rue Jean-Sénébier

CH-1205 Genève

SUISSE

L'associé unique présent se reconnaît dûment convoqué. Constatant que l'entière des parts représentatives du capital est présente, l'Assemblée est apte à prendre toute décision.

Les Points à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Démission de Monsieur Bernard ENRY du poste de gérant
2. Nomination de Monsieur Joseph HAYOZ en tant que gérant
3. Nomination de Monsieur Jérôme HAYOZ en tant que gérant

Les décisions prises sont les suivantes:

L'Assemblée décide:

1. D'accepter la démission de Monsieur Bernard ENRY, né le 25/05/1951 à Chêne-Bougeries (Suisse), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités du poste de gérant de la société Valinvest Europe Sàrl;
2. D'accepter la nomination de Monsieur Joseph HAYOZ, né le 08/02/1945 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, en tant que gérant de la société Valinvest Europe Sàrl;
3. D'accepter la nomination de Monsieur Jérôme HAYOZ, né le 28/07/1969 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, en tant que gérant de la société Valinvest Europe Sàrl.

Ces décisions sortent leur effet à la date de ce jour.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2009059489/31.

(090069046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Ability Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.894.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

A.P. Ability Holdings Limited (previously Sarmas Investments Limited), with registered office at Grigoriou Xenopoulou 17, Totalserve House, PC 3106 Limassol, Cyprus, registered under number H122098

here represented by Mrs. Corinne Carraro, private employee, having her professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on March 18, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to act:

I.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Ability Luxembourg Holdings S.à r.l.", organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 127.894 has been incorporated by deed of the undersigned notary on the fourth of April 2007, published in the Mémorial C number 1356 of the fourth of July 2007 and whose bylaws have never been amended since;

II.- That the subscribed share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Ability Luxembourg Holdings S.à r.l.", amounts currently to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Ability Luxembourg Holdings S. à r.l.".

IV.- That the appearing party is the sole owner of all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the appearing party takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the appearing party fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the address of its present registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

A.P. Ability Holdings Limited (anciennement Sarmas Investments Limited), ayant son siège social à Grigoriou Xenopoulou 17, Totalserve House, PC 3106 Limassol, Chypre, enregistrée sous le numéro H122098

dûment représentée par Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant professionnellement L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration émise sous seing privé en date du 18 mars 2009

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Ability Luxembourg Holdings S. à r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 127.894, a été constituée suivant acte reçu le 4 avril 2007 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 1356 du 4 juillet 2007 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Ability Luxembourg Holdings S. à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) , représentés par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25.-) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Ability Luxembourg Holdings S. à r.l.".

IV.- Que la comparante est l'unique propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associée unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'associée unique.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de son siège social actuel.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. CARRARO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mars 2009. Relation: LAC/2009/11827. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009058974/211/80.

(090069143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Osen Financial Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.542.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 11 mai 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat, Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2013.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting S.A., R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSEN FINANCIAL LTD S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058484/31.

(090067929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

AEI Turkey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.575.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AEI Turkey S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.575 and having a corporate capital amounting to USD 20,000.- (the Company).

There appeared:

AEI Holdings Turkey B.V. (formerly named Prisma Energy Holdings (Turkey) B.V.), a private company with limited liability duly incorporated and organised under the laws of the Netherlands, having its official seat in Rotterdam, The Netherlands and its office address at Schouwburgplein 30-34, 3012 CL, Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Dutch Chambers of Commerce under file number 24302174 (the Sole Shareholder), represented by Natacha Trunkwald, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

A copy of the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company;
- II. The Company's share capital is presently set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of forty United States dollars (EUR 40.-) each.
- III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgement of a material error in the notarial deed dated August 7, 2008, as the correct registration number of the Sole Shareholder with the Trade Register of the Dutch Chambers of Commerce, should be 24302174;

2. Deletion of article 11. paragraph 4. of the current articles of association of the Company and insertion of a new paragraph 4. in article 11. of the current articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."; and

3. Miscellaneous.

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the registered number of the Sole Shareholder with the Trade Register of the Dutch Chambers of Commerce, as it appears in the notarial deed dated August 7, 2008 is not correct and that it should read: 24302174 instead of 1106320.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to delete the paragraph 4. of article 11. of the current articles of association of the Company (the Articles) and to insert a new paragraph 4. in article 11. of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 11. (paragraph 4).** The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AEI Turkey S. à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.575 et ayant un capital social s'élevant à USD 20.000,- (la Société).

A comparu:

AEI Holdings Turkey B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rotterdam, les Pays-Bas et son adresse à Schouwburgplein 30-34, 3012 CL Rotterdam, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce des Chambres de Commerce Néerlandaises sous le numéro 24302174 (l'Associé Unique), représentée par Natacha Trunkwald, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de la procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci à l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société ;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars (USD 40,-) chacune ;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Reconnaissance d'une erreur matérielle survenue dans l'acte notarié en date du 27 août 2008, en ce que le correct numéro de matricule de l'Associé Unique auprès du Registre de Commerce des Chambres de Commerce Néerlandaises est le 24302174 ;

2. Suppression de l'article 11. paragraphe 4 des statuts actuels de la Société et insertion d'un nouveau paragraphe 4. à l'article 11 des statuts actuels de la Société, qui aura la teneur suivante:

"Les associés déterminent la manière dont le solde des bénéfices nets annuels est affecté. Ils peuvent allouer ce surplus au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société. "; et

3. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique reconnaît que le numéro de matricule de l'Associé Unique auprès du Registre de Commerce des Chambres de Commerce Néerlandaises, tel qu'il apparaît dans l'acte notarié du 27 août 2008 est incorrect et devrait être lu: 24302174 et non 1106320.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le paragraphe 4. de l'article 11. des statuts actuels de la Société (les Statuts) et d'insérer un nouveau paragraphe 4. à l'article 11 des Statuts actuels de la Société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 11. (paragraphe 4).** Les associés déterminent la manière dont le solde des bénéfices nets annuels est affecté. Ils peuvent allouer ce surplus au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. LAC/2009/16587. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009059596/5770/158.

(090069488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Volans Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.052.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Frédéric GIELEN, consultant, né à Rocourt (Belgique), le 29 janvier 1971, résidant au 64, Beaconsfield Road, London GB-N11 3AE, Royaume-Uni,

ici représenté par Monsieur Frédéric GOOSSE, réviseur d'entreprise, demeurant à L-5958 Itzig, 7, rue Espen en vertu d'une procuration donnée à Londres le 15 avril 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Volans Finance S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Itzig.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les 100 (cent) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique Monsieur Frédéric GIELEN, consultant, résidant au 64, Beaconsfield Road, London GB-N11 3AE, Royaume-Uni, et intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil

de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1.060,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Frédéric GIELEN, préqualifié.

2. Le siège social de la société est établi à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goosse, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mai 2009. Relation: LAC/2009/17269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 12 mai 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009059587/241/120.

(090069504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Tinola Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.634.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TINOLA HOLDING S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 44.634 (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 471 du 12 octobre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1191 du 11 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bruno MARCELLO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 44.550 (quarante-quatre mille cinq cent cinquante) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1) Augmentation du capital social à concurrence de DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 4.455.000,-) à QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 14.455.000,-) par la création et l'émission de CENT MILLE (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement libérées en espèces;

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 14.455.000,-) divisé en CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE (144.550) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 4.455.000,-) à QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 14.455.000,-) par la création et l'émission de CENT MILLE (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société BOVAL S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, à la souscription des actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les CENT MILLE (100.000) actions nouvelles sont souscrites par la société BOVAL S.A., prénommée, ici représentée par Madame Fadhila MAHMOUMDI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Version française:

Art. 5. (1^{er} alinéa). "Le capital social est fixé à QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 14.455.000,-) divisé en CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE (144.550) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune."

Version anglaise:

Art. 5. (1st paragraph). " The corporate capital is set at FOURTEEN MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 14.455.000.-) divided into ONE HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (144.550) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de EUR 4.800.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MAHMOUDI, B. MARCELLO, A. HIENTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. Relation: LAC/2009/16148. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058966/242/77.

(090068678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Dewdrop Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.064.

 STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "VINACO S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 30 avril 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "DEWDROP HOLDINGS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR), divisé en cent (100) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

La cession, l'aliénation ou le nantissement d'une participation majoritaire détenue par la Société requérera une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des actions émises.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 13 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions sont souscrites par la société "VINACO S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"HRT Révision S.A.", ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mai 2009. Relation: EAC/2009/5158. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009059589/239/141.

(090069832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Asco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.496.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 27 Avril, 2009

Au Conseil d'Administration de Asco Holding S.A. ("la société"), il a été comme suit:

- de transférer le siège social de la société du Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 Avril 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur délégué

Mr Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009059408/16.

(090069115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Global Palaces Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.703.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 avril 2009

Quatrième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Christophe Davezac de son poste de gérant de classe A de la société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Daniel Adam de son poste de gérant de classe A de la société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé Unique accepte le changement de la classe du mandat de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint Avoird (France), résidant professionnellement au 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) de la classe B à la classe A, avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Mathieu Villaume, né le 4 août 1976 à Paris (France), résidant au 1 Am Gronn, L-5222 Sandweiler, Grand Duché de Luxembourg au poste de gérant de classe A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 121 Avenue de Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009059409/29.

(090069365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Hera Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.946.

Le Bilan au 31 décembre 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour HERA SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009058891/16.

(090068449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.810.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 avril 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2013.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009058501/30.

(090067985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Europarc Kerpen A2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.729.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établi en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour faire valoir ce que de droit
Me Alain LORANG

Référence de publication: 2009058374/1268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Europarc Dreilinden J7 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.727.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établi en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour faire valoir ce que de droit
Me Alain LORANG

Référence de publication: 2009058377/1268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Support Science Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Support Science Europe S.à r.l.
Jean-Christophe Dauphin / Georges Scheuer
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009059236/13.

(090068439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Nikita II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.350.

RECTIFICATIF

Suite à l'extrait concernant les comptes annuels au "31 décembre 2007" publié le 25 novembre 2008 au Mémorial C - N°587 (déposé le 27/11/2008 réf: L080174551.04), nous vous informons que les comptes annuels "31 décembre 2007" ont été rectifiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour "Nikita II S.A."
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009059237/15.

(090068471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.